



Conseil social d'administration départemental du 7 septembre 2023

Madame la Directrice académique,

Mesdames, Messieurs,

En cette rentrée, pour l'UNSA Éducation, les priorités sont d'agir pour l'attractivité de tous les métiers et donc pour la revalorisation et l'amélioration de la qualité de vie au travail. De s'engager pour la mixité sociale et scolaire sur tout le territoire, et de lutter contre la ségrégation scolaire. De valoriser l'École publique et de se donner les moyens de la réussite de l'inclusion scolaire.

Les sujets sont donc nombreux

Evaluations académiques GS, CE2, CM2

Les enseignants ne voient pas le sens de ces évaluations qui se multiplient d'années en années et qui augmentent considérablement leur charge de travail, sans plus-value pour leur travail avec les élèves. Cela contribue à la perte de sens de leur métier.

Pouvez-vous, Madame la Directrice académique, nous confirmer le caractère non obligatoire de ces évaluations et qu'aucune pression ne sera exercée sur les collègues pour les faire passer ?

C'est d'ailleurs la réponse que nous a faite le Ministère l'an dernier lorsque nous l'avions interpellé.

Flyers *"Ce qui change pour votre enfant à la rentrée"*

Le métier des enseignants n'est pas d'assurer la propagande de quelque politique que ce soit. Leur métier est bien de permettre aux esprits de s'émanciper. C'est pourquoi notre organisation syndicale donne la consigne nationale de ne pas imprimer et de ne pas distribuer ce document. En effet, outre l'aspect écologique,

l'aspect économique ce document présente des contrevérités. Comme par exemple prétendre que l'enseignement quotidien du Français et des Mathématiques est une nouveauté,

Mixité sociale dans l'Aisne

Le récent rapport de la Cour des comptes sur l'enseignement privé sous contrat montre que ses établissements accentuent la ségrégation sociale. On se retrouve avec deux jeunesses qui ne se côtoient pas. Dans ce contexte, comment faire société avec de jeunes citoyens déconnectés les uns des autres, voire opposés ? **La situation est inquiétante dans notre département. Par exemple à Saint Quentin pas un collège public ne dépasse l'indice de position sociale 100 (60 pour le collège Montaigne) alors que le collège privé sous contrat, donc financé par l'état, dépasse les 112. Les situations sont similaires à Laon, Soissons et Château-Thierry.**

Une crise des salaires

- On constate que les mesures actées pour 2023, d'un point de vue global, ne font que compenser l'inflation entre septembre 2022 et septembre 2023. Elles ne compensent pas les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 20 ans que le Sénat évaluait dans une fourchette comprise entre 15 et 25 %.
- Le Pacte Enseignant n'est pas la mesure attendue par la profession.
- Les rémunérations de début de carrière s'alignent enfin sur ce qui se pratique pour des diplômés Bac +5. **Mais la plus grande partie de la Profession est oubliée et amère.**

Des effectifs trop importants dans les classes du département

Rappelons que c'est en France, parmi les pays de l'OCDE, que les effectifs des classes sont les plus importants tant dans le premier que dans le second degré, hors REP+.

30 élèves devient la norme dans les collèges de l'Aisne. Quel dommage de ne pas profiter de la baisse démographique pour diminuer le nombre d'élèves dans nos classes, en école, en collège. Une occasion ratée d'améliorer la qualité de l'enseignement pour nos **jeunes mais aussi les conditions de travail des collègues, souvent nerveusement fatigués.**

Voie Pro

C'est une des priorités annoncées du Président de la République. Des moyens importants sont mis en œuvre, saluons-le ! Nous attirons votre attention, Madame la Directrice académique, sur le stress des équipes, dans notre département, suite à

l'annonce de la révision des cartes de formation, par exemple dans les filières tertiaires. L'Unsa-Education réaffirme que cette évolution ne doit pas se faire uniquement par le prisme de l'adaptation au tissu économique local. Elle doit impliquer les équipes des établissements et porter une attention particulière aux établissements les plus isolés. Le SE-Unsa rappelle l'obligation de préparer et de bien accompagner les reconversions induites.

Laïcité

Le Ministre de l'Éducation Gabriel Attal a affirmé que dorénavant les tenues comme les abayas et les qamis seront interdites dès cette rentrée dans l'enceinte des établissements scolaires. **Une règle claire était attendue par de nombreux personnels !** Il faut souhaiter que les modalités pratiques de cette interdiction soient le plus clair possible, y compris du point de vue juridique, pour une acceptation de toutes et tous.

Pour l'UNSA Éducation, la laïcité constitue une garantie d'égalité et d'émancipation de l'individu. Elle est un principe constitutionnel fondamental, une valeur de la République, elle assure la liberté de conscience et doit garantir la liberté d'expression. Elle fonde la neutralité des services publics.

Je vous remercie.